

**DOSSIER ADMINISTRATIF
ET
PÉDAGOGIQUE
2025-2026**

**ÉCOLE MUNICIPALE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
NICOLAS DALAYRAC**

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

► CONTACT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Mail : emea@mairie-muret.fr

Tél. : 05 61 51 91 60

Horaires administratives d'ouverture

Lundi	14h/18h
Mardi	14h/18h
Mercredi	9h/12h30 - 14h/18h
Jeudi	14h/18h
Vendredi	14h/17h

Équipe administrative :

Direction : Valérie BOUTET

Accueil du public : Stéphanie ANOU, Chantal CERDEIRA, Ismaël TRAORÉ

Secrétariat / Régie des recettes : Stéphanie ANOU

Gestion du parc instrumental / Événementiel : Chantal CERDEIRA

Régie technique / Gestion des salles : Ismaël TRAORÉ

► MODALITÉS DE PAIEMENT

La Facturation est envoyée par mail **uniquement au responsable légal 1** renseigné sur le dossier d'inscription. Si vous ne possédez pas d'adresse mail, la facture sera disponible au secrétariat.

Modalités et règlement des factures

- * **En ligne** : votre identifiant est envoyé par mail en début d'année scolaire, le lien de connexion est indiqué sur la facture (en cliquant sur le lien vous serez redirigé vers l'extranet usager Imuse).
- * **Sur place** : par CB, chèque ou espèces (Avec appoint) à l'accueil de l'EMEA aux horaires d'ouvertures.
- * **Par courrier** : (chèques uniquement) à l'adresse suivante : Mairie de Muret, EMEA 27 rue Castelvielh 31607 Muret et à l'ordre de : *Régisseur des Recettes*.
- * Une facture donne lieu à un seul mode de règlement (**une facture = un règlement**)
- * Aucun échelonnement de paiement sera accepté. Il est à noter que les usagers ont deux mois, à partir de la date d'émission, pour régler les factures.

Informations tarifs

- * Le tarif concernant le droit d'inscription annuel sera facturé lors de la cotisation du 1er trimestre
- * Le tarif trimestriel « MUSIQUE » est basé sur le niveau en cours d'instrument.
- * Le tarif de 15€ concernant la tenue du spectacle de danse de fin d'année sera facturé lors de la cotisation du 3ème trimestre.

Facturations

Trimestre	Période	Date d'envoi des factures	Délais de paiement
Première facture	Du 1er octobre au 31 décembre	Début Octobre	<u>Date limite de paiement</u> Échéance de 2 mois après <i>l'émission</i> de la facture.
Seconde facture	Du 1er janvier au 31 mars	Début Janvier	
Troisième facture	Du 1er avril au 30 juin	Début Avril	

► **A noter**

- * Tout élève doit être à jour des paiements des factures des années précédentes avant de s'inscrire,
- * Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité, quel que soit le nombre de cours effectués,
- * Toute démission en cours d'année doit être signalé au secrétariat et au professeur par mail, AVANT le trimestre suivant. Le désistement en cours de trimestre n'engendrera pas le remboursement des cours non effectués.
- * Toutefois, sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité à poursuivre les cours pendant plus d'un mois, une réduction sera appliquée sur la facture en cours ou la facturation du trimestre suivant.
- * Les factures trimestrielles sont à régler sous 2 mois à compter de la date d'émission de cette dernière,
- * En cas de non transmission des documents nécessaires, la tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée sur la facture,
- * Les ateliers, orchestres et ensembles sont ouverts à tous, sans obligation de suivre un cursus complet :
 - Pour les élèves suivant un cursus pédagogique à l'EMEA, l'accès aux ateliers, orchestres et ensembles est gratuit,
 - Pour les usagers ne suivant pas de cursus pédagogique à l'EMEA, l'accès aux ateliers, orchestres et ensembles est soumis au tarif trimestriel prévu dans la grille tarifaire et cumulable au nombre d'atelier suivis.

► RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement intérieur complet est à disposition des Parents et Elèves auprès du secrétariat pour consultation.

Assiduité/Absence

- Toute absence doit être justifiée auprès du Professeur et auprès du Secrétariat par mail sur l'adresse : **emea@mairie-muret.fr** par les parents ou tuteurs pour les mineurs, par l'élève s'il est majeur.
- Un retard ou absence en cours ne donnera pas droit à un rattrapage.
- Tout désistement en cours d'année doit être signalé par écrit (courrier ou mail) au secrétariat avant le début du trimestre suivant. (Afin de ne pas être facturé les trimestres suivants – Octobre/Novembre/Décembre – Janvier/Février/Mars - Avril/Mai/Juin)

Les parents sont tenus d'accompagner et de récupérer leurs enfants et en sont responsables jusqu'à la salle de cours.

Absence d'un enseignant

L'avis d'absence est affiché à l'entrée de l'école et le secrétariat s'engage à prévenir les élèves et les responsables légaux de l'absence d'un enseignant.

En cas d'absence de l'enseignant pour motif d'arrêt maladie :

* L'enseignant n'est pas tenu de remplacer son cours.

* Au-delà de 15 jours consécutifs, un remplaçant pourra être nommé sur l'initiative de la Direction, en fonction des possibilités existantes.

* En cas de non possibilité de remplacement du professeur, et à partir de trois cours non dispensés au cours d'un trimestre, un abattement sera effectué au prorata du trimestre sur la facture en cours ou sur celle du trimestre suivant.

Dans le cas d'une absence prolongée d'un enseignant au troisième trimestre :

- Soit la facture n'a pas été réglée et la Régie de l'EMEA procède à la modification avant le règlement,

- Soit la facture a été réglée et la Régie de l'EMEA se mettra en relation avec le service financier de la Ville de Muret qui procédera au remboursement ou effectuera un Avoir qui sera pris en compte sur l'année suivante en cas de réinscription de l'élève.

En cas d'absence de l'enseignant pour tout autre motif :

Le professeur est tenu de faire une proposition de remplacement de cours (cours habituel ou atelier alternatif dont le contenu est conforme aux objectifs du cursus). Le remplacement d'un cours peut, par nécessité de service, être dispensé sur un autre jour et horaire de la semaine.

Organisation de l'enseignement

Les dates de reprise et de fin des cours sont fixées chaque année par le Direction.

Les cours se déroulent chaque semaine de septembre à début juillet, à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances scolaires.

Des cours de rattrapage ou de stages peuvent être proposés pendant les vacances scolaires, à l'appréciation du professeur.

Afin d'assurer la cohérence pédagogique liée à la pratique collective, en deçà de 5 élèves par cours de formation musicale, danse et théâtre, la Direction se réserve le droit de supprimer ce cours.

Les élèves inscrits seront alors informés de cette décision et réorientés vers des classes de même niveau ou de niveau mixte.

En cohérence avec le projet d'établissement de l'EMEA et dans un objectif d'ouverture et de transversalité, les cours en musique, danse et théâtre, qu'ils soient individuels ou collectifs, peuvent être remplacés par des ateliers de pratiques interdisciplinaires dans le cadre d'un projet spécifique. Ceux-ci sont encadrés par les équipes enseignantes et pourront être programmés sur des créneaux horaires différents de leurs cours habituels.

Aucune compensation ou dédommagement aura lieu en cas d'absence de l'élève à ces ateliers

Une formation globale

Les activités de l'EMEA comprennent des concerts, spectacles, animations, auditions. Elles sont conçues dans un but essentiellement pédagogique et font partie intégrante de la scolarité. Les élèves sont tenus d'y participer.

Les élèves majeurs souhaitant répéter en dehors des cours, peuvent faire une demande de prêt de salle auprès de l'accueil.

En musique, outre sa discipline instrumentale, un élève doit obligatoirement suivre une classe de formation musicale. Cette discipline est obligatoire jusqu'à la fin du 2nd cycle. (Toute demande de dérogation ou de dispense devra faire l'objet d'un écrit motivé à l'attention de la Direction de l'établissement et d'un entretien.)

► PRÊT D'INSTRUMENTS

Toute personne (enfant et/ou adulte) débutant une pratique instrumentale peut faire une demande de prêt d'instrument auprès de leur professeur dès la rentrée de septembre.

Toutefois la durée du prêt ne pourra excéder un an, dans la limite des disponibilités du parc instrumental. Il est à noter que les enfants et les nouveaux élèves sont prioritaires.

Durée du prêt

Le prêt de l'instrument est consenti pour l'année en cours.

Conditions de prêt

- * L'emprunteur doit demander à son Professeur de musique la possibilité de prêt.
- * Après l'accord du professeur, l'emprunteur recevra un mail accompagné d'une convention de prêt ou il sera stipulé toutes les informations nécessaires. (Référence et numéro de série de l'instrument, montant de la caution à verser)

Pièces à fournir obligatoirement AVANT la remise de l'instrument :

- * Une attestation d'assurance reprenant les références de l'instrument et le montant de la valeur de l'instrument, (Informations sur votre convention)
- * Un chèque de caution du montant de la valeur de l'instrument. (A l'ordre de l'EMEA)

Restitution

- * L'instrument doit être restitué en bon état à la fin de l'année, accompagné d'une facture de révision de moins d'un mois. (En raison des fortes demandes chez les Professionnels, il est conseillé de prendre rendez-vous dès le début de l'année) Leurs coordonnées sont affichées dans le hall de l'EMEA.
- * En cas de dommage sur l'instrument, la famille est tenue de procéder aux réparations ou au remplacement de ce dernier dans un magasin spécialisé (après accord de la Direction). Une facture ou une attestation de réparation sera exigée.
- * En cas de perte de l'instrument, il sera facturé à la famille sur la base de la valeur d'un instrument neuf.
- * A réception de l'instrument, le chèque de caution sera restitué.

Prêt instrumental

Chaque élève de classe instrumentale doit posséder son instrument.

En cas d'impossibilité d'acquisition d'instrument, la Ville de Muret met en place un prêt d'instrument limité dans le temps et dans la limite du parc disponible.

- * Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare électrique, guitare basse.
- * Cuivres : trompette de poche (pour les éveils), cornet (pour les enfants à partir du CE2), trompette (pour les enfants à partir de la 6ème), trombone.
- * Bois : flûte traversière, clarinette, saxophone alto, saxophone ténor.
- * Percussions : batterie (batterie peu sonore pour les enfants)

► INFORMATIONS CALENDRIERS 2025/2026

Reprise des cours : Lundi 15 septembre 2025

Fin des cours : Samedi 04 juillet 2026

Calendrier vacances :

Vacances de Toussaint Fin des cours samedi 18 octobre 2025 au soir

Reprise des cours lundi 03 novembre 2025

Vacances de Noël Fin des cours samedi 20 décembre 2025 au soir

Reprise des cours lundi 05 janvier 2026

Vacances d'hiver Fin des cours samedi 21 février 2026 au soir

Reprise des cours lundi 09 mars 2026

Vacances de printemps Fin des cours samedi 18 avril 2026 au soir

Reprise des cours lundi 04 mai 2026

Fin des cours 04 juillet 2026 au soir

Jours fériés :

Armistice 11 novembre 2025

Lundi de Pâques 06 avril 2026

Armistice 08 mai 2026

Ascension 14 mai 2026

Lundi de Pentecôte 25 mai 2026

PROJET PÉDAGOGIQUE OU D'ÉTABLISSEMENT 2025/2026

ÉVEIL ET INITIATION - CORPS/VOIX/SON

Un socle commun pour la musique, la danse et la mise en scène.

Nous proposons un éveil à la sensibilité et à la pratique artistique par une approche interdisciplinaire, pour les enfants de **la Moyenne section de maternelle jusqu'au CP.**

Ces ateliers ludiques privilégient l'activité sensorielle, corporelle et vocale en mettant en relation le corps avec les sons et les mouvements dans l'espace.

Éveil artistique MS Éveil musical et corporel
--

Éveil artistique GS Éveil musical et corporel
--

CP Découverte		
Atelier Éveil Musical et corporel 1 Prof. de danse + 1 Prof. d'éveil musical 45min/hebdomadaire	+	Option Découverte Danse 45min/hebdomadaire
		Option Découverte Instruments 30min/hebdomadaire

► **ÉVEIL ARTISTIQUE – Moyenne et Grande section**

Pour qui ? Les enfants en Moyenne section (**MS**) ou en Grande Section (**GS**) maternelle.

Objectifs pédagogiques

- * Amener l'enfant à s'éveiller à l'art par la transversalité de la danse et de la musique
- * Développer l'imagination et la créativité
- * Découverte du corps, de la voix et du son comme moyen d'expression
- * Libérer la voix par le geste, libérer le geste par la voix
- * Ouvrir l'oreille intérieure
- * Développer une relation à l'espace (le sien propre, celui de l'autre et l'espace dans sa globalité)
- * Développer un sens artistique par la présence scénique

► **INITIATION ARTISTIQUE – CP**

Pendant ce parcours d'une année, l'enfant peut se familiariser avec l'univers de la musique et de la danse, avant de choisir de se spécialiser dans l'une ou l'autre des disciplines.

Pour qui ? Les parents qui souhaitent une approche artistique globale de l'art, et qui veulent faire découvrir plusieurs pratiques instrumentales et corporelles à leurs enfants.

Ce parcours est composé de deux ateliers complémentaires et indissociables :

- Un atelier commun musique et danse,
+
- Un « Parcours Découverte » permettant d'expérimenter :
 - ✓ La pratique instrumentale (5 ou 6 instruments)
 - ou
 - ✓ La pratique de la danse.

Objectifs pédagogiques

- * Amener l'enfant à s'éveiller à l'art par la transversalité de la danse et de la musique
- * Développer l'imagination et la créativité
- * Découverte du corps, de la voix et du son comme moyen d'expression
- * Libérer la voix par le geste, libérer le geste par la voix
- * Développer une relation à l'espace (le sien propre, celui de l'autre et l'espace dans sa globalité)
- * Développer un sens artistique par la présence scénique
- * Découverte des instruments

CURSUS TRADITIONNEL

Ce parcours s'adresse à tous ceux qui souhaitent une approche traditionnelle et spécialisée de l'enseignement artistique.

L'apprentissage est décliné en plusieurs cycles, ponctué par des évaluations en musique et en danse.

► MUSIQUE - (Instrument) – A partir du CE1

Pour qui ? Pour les élèves à partir du CE1, Adolescents et Adultes

Organisation

—► Cycle 1

* *Un cours individuel d'instrument* : 20 minutes hebdomadaires les deux premières années, puis de 30 minutes à partir du cycle 1 – 3ème année (1C3)

* *Un cours de Formation Musicale obligatoire* : 1 heure hebdomadaire pour les cycle 1, 1ère et 2ème année (1C1 et 1C2), puis 1h30 à partir du cycle 1, 3ème année (1C3).

—► Cycle 2

* *Un cours individuel d'instrument* : 30 minutes hebdomadaires pour les cycle 2, 1ère et 2ème année (2C1 et 2C2), puis de 45 minutes à partir du cycle 2, 3ème année (2C3), en fonction des évaluations.

* *Un cours de Formation Musicale (Obligatoire jusqu'à la fin du cycle 2)* : 1h30 hebdomadaire

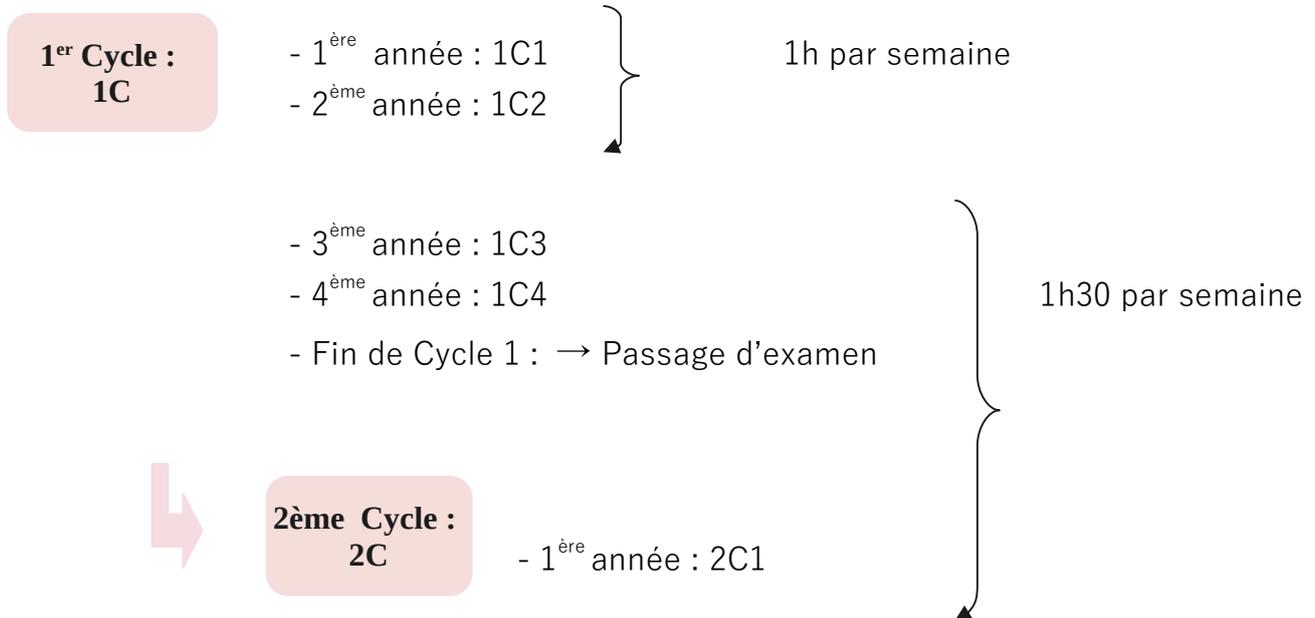
—► Cycle 3

* *Un cours individuel d'instrument* : 45 minutes hebdomadaires

Accès aux Ateliers, Orchestres et Ensembles à partir de la 3ème année de pratique instrumentale.

► **FORMATION MUSICALE - (Solfège)**

Organisation pédagogique



Dispositifs pédagogiques particuliers

—► **La Formation Musicale Ados**

Ce cours d'une heure hebdomadaire est dédié aux élèves des niveaux 1C1/1C2/1C3. Ils sont adaptés aux élèves de 11 ans et plus, débutant leur cursus musical.

Pour qui ? Adolescents débutants et grands débutants, de 11 à 14 ans.

—► **La formation musicale pour adultes**

Les cours, d'une durée d'une heure et demie par semaine, sont organisés sur 4 ans. Aucun niveau n'est requis pour s'inscrire en 1^{ère} année.

Pour qui ? Adultes niveau débutant ou intermédiaire

—► **La formation musicale pour les Musiques Actuelles et Amplifiées (MAA)**

Pour qui ? Adolescents et adultes pratiquant les musiques actuelles amplifiées (Guitare Basse, Électrique, MAO, atelier jazz et musiques actuelles, Batterie)

► **ATELIERS, ORCHESTRES et ENSEMBLES**

L'EMEA propose de nombreux ensembles et ateliers pour tout âge et tous niveaux.

Les ateliers, orchestres et ensembles sont ouverts à tous, sans obligation de suivre un cursus complet et sont gratuits si l'élève est déjà inscrit à l'une des activités de l'école.

Tout musicien amateur peut s'inscrire aux ateliers, orchestres ou ensembles, sans obligation de suivre un cours d'instrument ou un cursus complet.

DÉPARTEMENT CORDES	
Ensemble à cordes junior	Pour les élèves à partir de la 3ème année de pratique instrumentale + Amateurs
Orchestre de chambre	Pour les élèves à partir du 2C1 + Amateurs
DÉPARTEMENT VENTS	
Ensemble d'harmonie junior	Pour les élèves à partir de la 3ème année de pratique instrumentale + Amateurs
Orchestre d'harmonie	Pour élèves à partir du 2C1 + Amateurs
ATELIERS	
Atelier Pop Rock Ado Débutant	A partir de la 3ème année de pratique instrumentale + Amateurs
Atelier Jazz confirmé	A partir du niveau 2C1 + Amateurs
Atelier musiques actuelles - Adultes	
Big Band	
Atelier Technique vocale et chant choral Ados/Adultes	Dans une ambiance conviviale, les participants apprennent à libérer leur voix par le biais d'exercices vocaux ludiques et de chauffe corporelle et vocale, les préparant à la mise en pratique de pièces polyphoniques pour chœurs mixtes.
Atelier de création, articulé autour du mouvement Adolescents/Adultes	Cet atelier s'adresse aux Danseurs, Non-Danseurs, Musiciens, Comédiens, ados et adultes, désireux de retrouver la Danse qui est en eux. Découvrir les fondamentaux du mouvement dansé, la connexion « Corps-Espace-Son », la fluidité et l'énergie du geste, son intention et son interprétation.

► **DANSES – A partir du CE1**

Dans cette discipline, le projet pédagogique est axé sur l'épanouissement personnel et collectif. Les élèves vont pouvoir créer, coopérer, observer, jouer avec le rythme, les élans, leur corps et le groupe. Ils découvriront les œuvres d'hier à aujourd'hui, les codes de la danse Classique ou de la danse Jazz et apprendront à les dépasser afin de construire leur identité de danseur.

Pour qui ? Tous les élèves **à partir de 7 ans**, sans aucune sélection.

Objectifs pédagogiques

- * Transmettre la danse Classique et/ou Jazz aux élèves.
- * Sensibiliser, partager, faire découvrir la danse à ceux qui ne la connaissent pas.
- * Participer activement aux différents projets artistiques et pédagogiques de l'école.
- * Aborder les fondamentaux de la danse :
 - Espace : du corps, du geste, du lieu, des autres camarades.
 - Temps : la vitesse, le rythme.
 - Énergie (flux) : les nuances, les différentes utilisations musculaires.
- * Accompagner les élèves dans leurs évolutions artistiques afin qu'ils prennent plaisir à danser.
- * Veiller à respecter le corps de chaque enfant suivant les aptitudes personnelles de l'élève associées à son vécu, en respectant sa croissance et ainsi permettre de valoriser sa progression durant tout son apprentissage.
- * Amener les élèves à faire du travail de groupe ainsi que personnel.
- * Amener les élèves vers l'autonomie.
- * Mener un travail sur l'interprétation
- * Développer la culture chorégraphique des élèves

Organisation pédagogique

Le cursus se développe sur trois cycles. Pour l'ensemble des cycles, les cours se présentent de façon traditionnelle et sont toujours ponctués de « moments de liberté », sorte de mini-ateliers, faisant appel selon le travail en cours à : l'imagination, l'improvisation, l'appropriation, le jeu...

L'évaluation des progrès des élèves se fait tout d'abord sous forme de « contrôle continu », valorisant leur investissement durant le cours de danse, mais aussi lors de représentations et/ou devant un jury extérieur. Se confronter au regard de l'autre lors d'évaluations (Portes Ouvertes, spectacles) participe au principe même de formation.

Chaque année, un spectacle est organisé, invitant ainsi les élèves à s'exprimer devant un public. Pour varier les relations possibles d'expression, les élèves peuvent se produire sur une scène, mais aussi dans l'espace urbain, sous forme de déambulations ou performances.

Initiation CE1 :

- * Travail sensoriel et spatial,
- * Approche des coordinations spécifiques de la danse,
- * Expérimenter et approfondir le mouvement dansé et les principes de bases dans les techniques de danse.

Cycle 1 (3 ans) :

- * Construire un alignement vertical souple et solide, comprendre et maîtriser le mouvement en dehors, intégrer les coordinations basiques,
- * Développer de la capacité d'écoute et d'observation des autres, de la musique, pour danser ensemble,
- * Instituer l'environnement de confiance du cours. Apprendre à écouter, observer, toucher, échanger (soi, l'autre, le groupe).

Cycle 2 (4 ans) :

- * Approfondir les acquis, étoffer le langage chorégraphique ; Compréhension des transitions, recherche de la fluidité et de la rythmicité propre des différents pas,
- * Appropriation des chaussons de pointes, intégration de la technique des pointes dans le langage chorégraphique (danse classique),
- * Valoriser et favoriser l'autonomie, la coopération, la créativité, la co-création, l'inventivité, les initiatives.

Cycle Avancé (3 ans et +)

- * Approfondissement des différentes techniques et de l'approche artistique.

Dispositifs pédagogiques particuliers

—> Différents cours sont proposés pour les Adultes :

LA BARRE A TERRE : (Danse Classique)

Elle permet un travail personnel et approfondi en matière de conscience corporelle. L'assouplissement, le renforcement musculaire et la coordination y sont abordés au rythme de chaque participant. Chacun peut y trouver sa place, quel que soit son niveau en Danse.

LES COURS DE DANSE CLASSIQUE OU DE DANSE JAZZ :

L'objectif de ces cours est avant tout de se faire plaisir tout en poursuivant sa progression, en renouant avec ses acquis ou en découvrant une discipline (classique ou jazz).

Les exercices sont repris, complétés et enrichis tout au long de l'année pour que chacun puisse y trouver son propre rythme d'évolution.

► **THÉÂTRE – A partir du CE2**

L'art théâtral est un art collectif qui repose avant tout sur le plaisir du jeu.

Les élèves seront initiés aux techniques du jeu théâtral, tout en apprenant à construire un projet commun, mettant leurs différences au service de ce projet.

Les élèves ont la possibilité de participer à des projets pluridisciplinaires durant l'année scolaire, notamment lors de spectacles.

Pour qui ? tous les enfants à partir du CE2 et sans limite d'âge pour les adultes. Il n'y a aucune sélection.

Objectifs pédagogiques

- * Développement des techniques du jeu théâtral
- * Développement des qualités sensorielles : écoute
- * Développement de l'oralité
- * Développement de la créativité
- * Mémorisation des textes

Organisation pédagogique

L'emploi du temps des groupes d'élèves est établi en fonction des âges et des niveaux. Pour ces raisons, un groupe peut éventuellement accueillir plusieurs niveaux, dans une même tranche d'âge.

Le cursus est organisé ainsi :

- * un parcours découverte : durée 3 ans - CE2/CM1/CM2
- * un cycle d'Initiation 1 : durée 2 ans – 6e/5e
- * un cycle d'Initiation 2 : durée 2 ans – 4e/3e
- * un cycle 1 : durée 3 ans – 2nd/1ere/Terminale
- * Pratique Amateur adultes

L'évaluation se fait tout au long de l'année par le professeur qui s'attache à la progression de l'élève. Les élèves échangent leurs idées avec l'aide du professeur. Périodiquement, les élèves de tous niveaux sont amenés à se produire sur scène, au sein de l'EMEA ou en dehors.

Toutes ces représentations en public permettent aux élèves de :

- * Rencontrer les élèves des autres groupes, voir leur travail, échanger avec eux
- * Se confronter au regard du public
- * Investir un vrai théâtre, en explorer tous les coins (plateau, coulisses, loges, régie...)
- * Rencontrer les professionnels du métier : régisseurs lumière, son
- * Goûter à la notion de partage tant avec les « collègues de jeu », qu'avec le public
- * Éprouver la satisfaction, la joie, la sensation de réussite d'avoir mené au bout la réalisation d'un projet commun dans lequel chacun aura trouvé sa place.

LE CYCLE PARCOURS DÉCOUVERTE

Les premiers apprentissages consistent à acquérir les notions suivantes :

- * Se positionner dans l'espace : prise de conscience de l'espace de jeu et de son corps dans cet espace, se positionner par rapport aux autres acteurs, au public, se repérer, s'organiser
- * Prendre conscience de sa voix, de son souffle et de sa respiration
- * Prendre la parole
- * Positionner son regard
- * Improviser : de façon muette (travail du corps, de la gestuelle, des sons, des rythmes...) ou avec des mots.
- * Comprendre ce qui se joue, ce que dit le texte et ce qui est à imaginer, à créer.

Séance Type

- * Exercices de concentration, relaxation, détente, de « re-centration », sur des bases d'exercices du type yoga/sophrologie (respiration profonde, visualisation de son corps, relâchement des tensions).
- * Exercices sur le corps : les muscles, l'exploration de l'espace, l'écoute, la gestuelle/le mouvement, l'exploration des sens, le rythme et la voix (diction, respiration, placer sa voix...)
- * Improvisations
- * Travail sur le texte
- * Travail d'écriture guidée à partir d'un thème

LE CYCLE INITIATION : Initiation 1 & 2

En prolongement du cycle Éveil ou en initiation pour les débutants.

Pour les Initiation 1 et 2, les textes abordés sont issus du répertoire contemporain, adaptés à l'âge des élèves.

Pour les Initiation 2, des textes du répertoires classiques peuvent déjà être abordés.

Le travail d'écriture collective à partir d'improvisation peut se prolonger.

LE CYCLE 1

C'est le cycle de la maturité. Les bases ont été posées.

- développement d'une disponibilité corporelle et vocale : corps, voix, gestuelle
- travail sur les personnages, les intentions de jeux
- travail sur la diction, le souffle, les intonations, les inflexions
- développement de l'imagination avec un travail d'improvisation

L'élève peut aborder les personnages classiques du répertoire tout en continuant à explorer les textes contemporains. Il peut proposer un projet personnel qui sera travaillé en amont avec le professeur dans le cadre de la « classe libre ».

Pratique Amateur Adultes : 18 ans et plus

Ce cours s'adresse aux élèves débutants comme aux élèves ayant déjà une expérience de la scène.

Dans une approche ludique et bienveillante, les exercices, jeux et improvisations proposés sont adaptés en fonction du niveau de pratique de l'élève. Plusieurs textes sont travaillés durant l'année : textes courts collectifs ou en solo.

Un spectacle où tout le groupe se produit clôture l'année.

- * Développement de l'imaginaire et la créativité
- * Travail des bases du comédiens « corps-voix-regard »
- * Développement des techniques de respiration et de relaxation

► **ARTS DE LA SCÈNE**

Ce cursus pluridisciplinaire d'enseignements aborde le travail vocal, la danse et l'art dramatique.

L'équipe pédagogique "Arts de la scène", a la volonté de développer une approche spécifique de chaque discipline artistique pour acquérir les bases techniques : bases qui s'inscrivent autour d'un objectif commun : la mise en scène du corps et des voix

Pour qui ? Les enfants et adolescents de 7 à 17 ans

Organisation pédagogique

- Cycle Conte Musical : 1h de cours hebdomadaire

* Conte Musical 1 : CE1/CE2

* Conte Musical 2 : CM1/CM2

- Cycle Comédie Musicale : 2h hebdomadaire

* Comédie Musicale 1 : 11 à 13 ans

* Comédie Musicale 2 : 14 à 17 ans

Une formation au spectacle vivant

Véritable laboratoire pédagogique autour de l'expression scénique et du spectacle vivant, ce cursus permet de valoriser la pratique artistique collective pour les enfants et les adolescents.

L'enseignement est un cursus complet comprenant des cours de pratique vocale, de danse et d'expression scénique en vue de produire un spectacle.